



HAL
open science

Politique du pain, qualités gustatives et polémiques en Allemagne entre 1914 et 1918 : le cas du pain Eckhoff

Nina Régis

► **To cite this version:**

Nina Régis. Politique du pain, qualités gustatives et polémiques en Allemagne entre 1914 et 1918 : le cas du pain Eckhoff. Laurent Dornel et Stéphane Le Bras. Les fronts intérieurs européens : l'arrière en guerre, 1914-1920, , pp.89-110, 2018, Histoire, ISSN 1255-2364, 978-2-7535-7477-9. hal-02957839

HAL Id: hal-02957839

<https://hal.science/hal-02957839>

Submitted on 2 Apr 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Politique du pain, qualités gustatives et polémiques en Allemagne entre 1914 et 1918

Le cas du pain Eckhoff

Nina RÉGIS

Le 18 mars 1915, paraît une publicité qui déclenche une polémique dans la presse, déjà en cours entre scientifiques et politiques. Karl Eckhoff, professeur et écrivain, s'improvise chef d'entreprise et fait, à travers cette publicité, la promotion d'un pain portant son nom, le pain *Eckhoff*. Des qualités miraculeuses multiples lui sont attribuées, entre autres, celles de guérir la sous-nutrition, la fatigue et la tuberculose. Or ce pain a la particularité de contenir des farines de paille, d'écorce et de sang frais. L'étude qui suit se penche sur les raisons et les conséquences de la fabrication accrue d'une denrée de ce type pendant la guerre. La thèse centrale est que le passage abrupt, encore méconnu, de l'interdiction à la légalisation partielle de farines non comestibles, fut une tentative de satisfaire l'attachement irrationnel du plus grand nombre au pain et ce, pour préserver le calme à l'arrière.

Or il est difficile de repousser ainsi les frontières gustatives perçues par une majorité, entre l'acceptable et l'inacceptable. Norbert Elias parle d'un « seuil de sensibilité¹ ». D'après Jean-Paul Poulain, il « sépare le propre du sale, le montrable de ce qu'il convient de cacher » et « gère le rapport à l'animalité, à l'instinct et au désir² ». Invisible, sous-entendu, socialement et individuellement chargé de signification, le rapport intime à l'objet ingéré est révélateur de cette limite du corps et de l'esprit.

En quoi, en 1916, les autorités ont-elles tenté de préserver le moral à l'arrière en élargissant le seuil de tolérance législatif en Allemagne au point de mettre la santé publique en danger? Quel fut l'impact de la dégradation qualitative et gustative du pain sur les perceptions individuelles? Comment s'exprimait le décalage entre le seuil de tolérance législatif et

1. Norbert ELIAS, François LAURENT et Pierre KAMNITZER, *La civilisation des mœurs*, Paris, Pocket, 2003 (1974).

2. Jean-Pierre POULAIN, *Sociologies de l'alimentation. Les mangeurs et l'espace social alimentaire*, Paris, PUF, 2013 (2002), p. 168.

le seuil de tolérance intime, subjectif de cette dégradation ? Nous verrons que la modification de la loi concernant la légalisation de certains *ersatz* est l'aboutissement d'un long processus ponctué d'échanges, de réactions et de contre-réactions venus d'en bas et d'en haut.

Celles-ci prennent racine dans un contexte où, dès 1914, le *Burgfrieden* (l'équivalent de l'Union sacrée en France) avait été proclamé par l'empereur. Les partis avaient renoncé à entrer en opposition afin de garantir l'unité politique et, *de facto*, le Haut Commandement suprême de l'armée dirigeait le pays. Avant la guerre, l'Allemagne importait un tiers de ses denrées. Désormais, le blocus anglais empêchait le commerce et les efforts entrepris pour rendre le pays autosuffisant en productions agricoles n'avaient pas été concluants. La question de la répartition des denrées entre les deux fronts, entre soldats et civils, était donc cruciale³. L'armée passait avant tout, et la population allemande était appelée à soutenir l'effort de guerre en consommant moins de nourriture, notamment moins de pain, comme en France, en Grande-Bretagne ou aux États-Unis.

Les éléments démocratiques furent abandonnés au profit de l'accélération des processus décisionnels. Suite à la création de nombreuses institutions destinées à organiser la réquisition, la répartition et le contrôle des denrées, il arrivait que des domaines de responsabilités se recourent. Une multitude de décrets et d'amendements vit le jour. Mais ils étaient souvent peu efficaces car les instances de contrôle et de sanction, la police et la justice, manquaient de personnel. Le front demandait son dû et la main-d'œuvre était insuffisante à l'arrière, dans les administrations, mais aussi dans les champs⁴.

La création, le 22 mai 1916, de l'Office du Reich à l'Alimentation, le *Kriegsernährungsamt*⁵, devait résoudre ce problème. La population s'attendait à un « dictateur en charge de l'alimentation⁶ », à un arbitre puissant, capable de répartir équitablement les denrées. Mais la tâche qui incombait au président de l'institution nouvellement créée, d'abord Adolf Tortilowicz von Bartocki-Friebe entre 1916 et 1917, puis Wilhelm von

3. À propos de la faim et des questions de rationnement, voir Ute DANIEL, *Arbeiterfrauen in der Kriegsgesellschaft*, Göttingen, Zugl. Bielefeld, Univ., Diss., 1986 ; Anne ROEHRKOHL, *Hungerblockade und Heimatfront: Die Kommunale Lebensmittelversorgung in Westfalen während des Ersten Weltkrieges*, F. Steiner, Stuttgart, Zugl., Münster (Westfalen), Univ., Diss., 1989 ; Susan R. GRAYZEL, *Women and the First World War*, Seminar Studies in History, Londres/New York/Toronto, Longman, 2002.

4. Cf. Aereboe FRIEDRICH, James Thomson SHOTWELL, *Der Einfluss des Krieges auf die landwirtschaftliche Produktion in Deutschland*, Carnegie coll., Dt. Verlags-Anst., Stuttgart, 1927 ; August SKALWEIT, *Die deutsche Kriegsernährungswirtschaft*, Carnegie coll., Dt. Verlags-Anst., Stuttgart, 1927.

5. Voir les travaux actuels coordonnés par Gustavo Corni et Francesco Fizzera de l'université de Trente sur l'histoire institutionnelle du ministère de l'Agriculture.

6. Cf. Wolfgang ECKART, *Schweinemord und Steckrübenwinter – Hungererfahrungen und Lebensmittel-diktatur, 1914-1918*, Medizin, Gesellschaft und Geschichte. Jahrbuch des Instituts für Geschichte der Medizin der Robert Bosch Stiftung 13, 2013 ; Roger CHICKERING, *Das Deutsche Reich und der Erste Weltkrieg*, 2^e éd., Munich, Beck, n° 1452, 2005, p. 57.

Waldow entre 1917 et 1918 et enfin Emanuel Wurm entre 1918 et 1919⁷, était immense. Les échanges épistolaires entre les ministres et les acteurs sociaux précédant les évolutions législatives permettent de comprendre en partie les raisons et les réflexions ayant mené à des décisions politiques et législatives lourdes de conséquences pour l'arrière.

Le but de la présente analyse est de saisir le réseau relationnel qui s'instaure entre des acteurs issus de milieux très différents, et de jeter un regard dans les coulisses des évolutions législatives. Elle s'appuie principalement sur des sources administratives issues des archives nationales allemandes (*Bundesarchiv*) et une revue de presse de la fédération des boulangers allemands (*Verband Deutscher Brotfabrikanten*), rassemblant une sélection de coupures de journaux sur le pain et la farine. Ce chapitre mettra en évidence les interactions entre décideurs politiques et acteurs sociaux au cours d'un débat concernant l'entreprise *Eckhoff*. Celle-ci vendait des brevets pour une recette de pains contenant des farines de paille, de bois et du sang frais, afin de remplacer le pain de guerre allemand à base de pomme de terre. Ce débat prenait racine dans un débat plus large, qui portait sur l'introduction de substances initialement interdites dans un aliment de base, le pain. Dans l'Empire, plus de 55 % des dépenses d'un foyer étaient dédiées à la nourriture et le pain était alors encore une des denrées principales⁸. La question de sa qualité était donc cruciale. L'aborder permettra aussi de contribuer au débat historiographique sur la faim à l'arrière⁹.

Dans un premier temps, on retracera les débats et échanges qui ont eu lieu entre 1914 et 1915, notamment entre le président de l'Office impérial à la Santé, Franz Bumm, et l'entreprise *Eckhoff*. Ils constituent les étapes préliminaires d'un décret passé jusqu'ici inaperçu. En 1916, suite à un ensemble de sanctions, des farines auparavant interdites furent légalisées pour un usage spécifique par le décret du 28 septembre 1916 (RGB1.S.1084). Véritable volte-face, celui-ci sera au cœur de l'étude. Dans une dernière étape, on s'attachera à analyser le décalage normatif entre législation et pratiques, ainsi que les articles critiquant la dégradation qualitative et gustative du pain qui y sont liés, à la fin du conflit et au-delà.

7. Cf. Carsten BURHOP, *Wirtschaftsgeschichte des Kaiserreiches*, Stuttgart, Vandenhoeck & Ruprecht, coll. UTB, 2011, p. 201.

8. Cf. Hendrik FISCHER, *Konsum im Kaiserreich. Eine statistisch-analytische Untersuchung privater Haushalte im wilhelminischen Deutschland*, Berlin, Akademie Verlag, 2011, p. 174.

9. Dans ce débat, le nombre de décès estimés dus à la faim varie entre 424 000 et 800 000 victimes. Certains historiens comme Keith Allan sont d'avis que la majorité des Allemands ne souffrirent pas de la faim. Notre étude relativise cela et montre la complexité de cette question. Une étude innovante à ce sujet : Mary E. COX, « Hunger Games: Or how the Allied Blockade in World War I Deprived German Children of Nutrition, and Allied Food Aid Subsequently Saved them », *Economic History Review*, vol. 68 (n° 2, 2015), p. 600-631.

Débats scientifiques et hésitations politiques (1914-1915)

L'émergence rapide du débat

Avant que la première publicité *Eckhoff* ne voie le jour en mars 1915, le débat autour des farines alternatives battait déjà son plein. Dès janvier 1915, des scientifiques et des particuliers avaient commencé à transmettre leurs premières propositions aux autorités. Certains s'investissaient avec une ferveur étonnante. Leur but, disaient-ils, était de soutenir leur pays en guerre et d'apporter de nouvelles solutions aux pénuries alimentaires. Le mot d'ordre quasi incantatoire qui revenait souvent sur les affiches, articles et lettres, était « l'Allemagne ne se laissera pas affamer¹⁰ ».

En janvier 1915, la proposition du ministre des Affaires étrangères concernant un « remplissage inoffensif des estomacs » par de la farine de paille dans le pain avait été transmise et rejetée par le ministre de la Santé Franz Bumm, suite aux analyses du professeur Max Rubner¹¹, médecin et scientifique de renom. Particuliers, médecins et scientifiques continuèrent à creuser la question. Ernst Paschke par exemple, habitant de Leipzig, écrivit une lettre directement adressée au ministre de l'Intérieur. Il fit la proposition d'introduire de la farine de paille dans le pain, méthode utilisée en cas de famines et qu'il avait pu observer lors de ses voyages au Portugal. Elle fut directement transférée au président de l'Office du Reich à l'Alimentation et au ministre de la Santé du Reich¹².

Franz Bumm prit au sérieux cette proposition émanant pourtant d'un simple citoyen. À première vue, cela peut surprendre. Mais cette réaction confirme aussi « l'anxiété alimentaire¹³ », autant chez les citoyens qu'au niveau institutionnel. Les avis divergeaient entre l'importance de préserver la quantité ou la qualité du pain. Le 5 mars 1915, un article dans le journal libéral et proche du gouvernement, les *Münchener Neueste Nachrichten* critiqua « le remplissage des estomacs avec des substances indigestes » et cita le scientifique Max Rubner, qui était toujours défavorable à ces propositions d'*ersatz*. Cela produisait, disait-il, une angoisse généralisée liée à la peur de dénaturation de la denrée de base¹⁴. Les deux argumentations, bien que

10. Bundesarchiv Lichterfelde (BArch désormais) R86 2210, « Das Ende der Futtermittelnot », 9 février 1915. C'est aussi le titre d'une affiche produite par les cuisines populaires (Affiche « Wir lassen uns nicht aushungern » (Nous ne nous laisserons pas mourir de faim), Propagandagraphik zum Lebensmittelmangel in Deutschland, Lithograph Friedrich Kaskeline, Verlag Verein für Kindervolkküchen und Kinderhorte, 1915, 30 × 24,5 cm, DHM, Berlin, 1989/1344.)

11. BArch R86 2210, lettre du ministre de l'Office des Affaires étrangères H. Johannes au ministre d'État Franz Bumm. En rapport à ses recherches sur l'utilisation de farines de bois et de paille, voir aussi Daniel SCHMIDT, « Zwischen Expertise und Propaganda. Max Rubner und die Kriegsernährung im Ersten Weltkrieg », dans Theo PLESSER et Hans-Ulrich THAMER (éd.), *Arbeit, Leistung und Ernährung*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2012, p. 250.

12. BArch R86 2210, lettre de Ernst Paschke, 6 février 1916.

13. Claude FISCHLER. *L'omnivore*, Paris, O. Jacob, 1990, p. 70.

14. BArch R86 2210, article « Strohmehl? Urteile von Ernährungsphysiologen », *Münchener Neueste Nachrichten*, 5 mars 1915.

contraires, avaient une racine commune : la peur de la faim et du manque, mais aussi celle de la dégradation qualitative.

À une plus large échelle, le débat fut lancé par une intervention de Hans Friedenthal, lors d'une conférence où il mit en lumière les avantages des farines de paille pour l'alimentation humaine¹⁵. On parlait même de la « farine de Friedenthal¹⁶ ». Entre le 25 février et le 3 mars, l'orateur dit avoir obtenu tant de lettres, qu'il ne serait pas en mesure d'y répondre. Trois jours plus tard, il réitéra sa demande de cesser les envois postaux¹⁷. Aussi, bien avant que les résultats des tests ne fussent rendus publics, les entreprises commencèrent à demander des renseignements au ministère¹⁸. Bien que l'intérêt du côté des politiques, des entrepreneurs et des particuliers ait été très important, l'idée novatrice de Hans Friedenthal fut loin de faire l'unanimité, surtout parmi les scientifiques.

En réaction, le 27 février, Haberlandt, directeur de l'institut physiologique de l'université de Berlin à Dahlem, mit en garde un collègue à l'Office impérial à la Santé, Rost, contre cette proposition¹⁹. Le 4 mars, une circulaire du ministre de l'Agriculture, Freiherr von Schlorlemer, résume la situation :

« Dans un contexte où le fourrage fait défaut, de nombreuses propositions de substituts pour l'alimentation des bestiaux ont vu le jour. Nommément, on proposa la tourbe, le bois et la sciure de bois, et la paille. Les transformations chimiques nécessaires sont trop complexes [...], ces propositions ne peuvent donc pas, pour des raisons évidentes, entrer en ligne de compte²⁰. »

Néanmoins, il précisa que des analyses permettant de transformer la farine de paille pour la rendre comestible étaient prévues. À travers sa circulaire, puis un article du 26 mars, Freiherr von Schlorlemer encouragea même les agriculteurs à tester par eux-mêmes les farines de paille pour remplacer le fourrage des porcs et des chevaux²¹ car depuis octobre 1914, il était interdit de nourrir le bétail avec des céréales fourragères²². Mais la consommation humaine demeurait bien plus problématique et le 5 mars l'Office impérial à la Santé avait officiellement été chargé de tester l'apport nutritif de ces farines-ersatz²³.

15. BArch R86 2210, article concernant la proposition de Hans Friedenthal, *Deutsche Volkszeitung*, 25 février 1915.

16. *Ibid.*, article « Das Reichsgesundheitsamt über das Friedenthalische Strohmehl », 5 mai 1915.

17. *Ibid.*, article « Die Herstellung von Strohmehl », *Deutsche Tageszeitung*, 5 mars 1915.

18. *Ibid.*, lettre de l'entreprise Norddeutsche Oelwerke & Co à l'Office impérial à la Santé, 13 mars 1916, réponse négative le 29 mars 1919.

19. *Ibid.*, lettre de D^r Haberlandt à D^r Rost, 27 février 1915.

20. *Ibid.*, article et circulaire du ministre de l'Agriculture, Freiherr von Schlorlemer, « Urteile über die Verdaulichkeit von Strohmehl », *Deutsche Tageszeitung*, 4 mars 1915.

21. *Ibid.*, article « Strohmehl », *Deutsche Tageszeitung*, 4 mars 1916, et article « Rundschreiben betreffend die Aufschließung von Stroh zur Verfütterung », 26 mars 1915.

22. Cf. August SKALVEIT, *Die deutsche Kriegsernährungswirtschaft*, Stuttgart, Wirtschafts- und Sozialgeschichte des Weltkrieges. Deutsche Serie, 1927, p. 89-92.

23. BArch R86 2210, article « Das Reichsgesundheitsamt über das Friedenthalische Strohmehl », *Berliner Tageblatt*, 5 mars 1915.

La presse, plaque tournante des échanges

Dans un deuxième temps, et surtout à partir de l'apparition de la publicité du pain *Eckhoff* (*Eckhoff-Kommandit-Gesellschaft*), le débat se déplaça et fut principalement mené dans la presse, qui, entre février et avril 1915, devint la plaque tournante et le moyen d'échange entre différents acteurs, ministres, entreprises, particuliers et institutions.

Certains auteurs puisaient dans le passé, afin de trouver des situations similaires²⁴. D'autres émettaient leur avis personnel ou leurs peurs quant à la denrée perçue comme indispensable²⁵. Apparurent ensuite de nouveaux types de pain. Ils furent nommés d'après leur créateur, comme le *Blockbrot*, qui contenait du sang, et le pain *Eckhoff*. Le 18 mars, la publicité du pain *Eckhoff* se garda bien de nommer ses composants principaux, à savoir la farine de paille, d'écorce et de sang. Constitué à 90 % de farines-ersatz et de 10 % de farine de blé, l'avantage principal était donc la possibilité de s'en procurer sans cartes de rationnement²⁶.

C'est à partir de la deuxième moitié du mois de mars 1915 que l'effervescence du débat dans la presse, qui s'étendait bien au-delà de la capitale, prit de l'ampleur. Tout comme Freiherr von Schlorlemer, G. Haberlandt défendait l'utilisation de ces farines pour la consommation animale, mais pas humaine²⁷. Un scientifique du centre d'analyses alimentaires de Göttingen, le professeur Lehmann, s'opposait aux deux possibilités. Son argumentation reposait sur les retours d'un éleveur de porcs, dont les bestiaux refusaient de consommer ces substances après quelques jours seulement et sur le fait que, très rapidement, 24 porcins trouvèrent la mort²⁸.

Aussi, selon un journal de Cologne, la *Kölnische Volkszeitung*, ces farines de paille n'étaient pas adaptées à la consommation humaine. Elles l'étaient seulement pour celle des bovins²⁹. Pourtant, le 9 avril, Friedenthal défendait toujours les farines-ersatz de paille³⁰. Peut-être fut-ce ce qui induisit, le 15 avril 1915, une réunion au Secrétariat impérial de l'Intérieur concernant la production de farine de paille et son utilité pour l'alimentation du bétail³¹.

24. *Ibid.*, article « Strohmehl, eine Erfindung des D^r Friedenthals? », *Zeitung Landwirtschaft und Gartenbau, Beilage der Magdeburgischen Zeitung*, 14 mars 1915.

25. *Ibid.*, article « Das Strohmehl und sein wahrer Wert », 18 mars 1915.

26. BACh R86 5441, publicité « Die Vorzüge der Eckhoff-Brotarten, 2 deutsche Reichspatente », 18 mars 1915.

27. BACh R86 2210, article « Der Nährwert des Holzes. Untersuchung von Professor D^r G. Haberlandt », *Vossische Zeitung*, 20 mars 1915.

28. *Ibid.*, article sans titre, *Meissener Tageblatt*, 30 février 1915.

29. *Ibid.*, article « Untersuchung des Strohmehls auf amtlicher Seite abgeschlossen », *Kölnische Volkszeitung*, 7 avril 1915.

30. *Ibid.*, article « Das Strohmehl und seine Wertung », 9 avril 1915.

31. *Ibid.*, lettre du ministre de l'Intérieur au président de l'Office du Reich à l'Alimentation, 9 avril 1915, et le rapport de la réunion rédigé par Franz Bumm, le 15 avril 1915.

La chambre d'Agriculture du Reich, dont les membres avaient montré un très vif intérêt pour cette question³², fut également conviée à cette réunion. Elle participa aux recherches sur l'utilisation de la farine de paille projetée lors de la réunion. Tout comme le rapport du 16 mai de Franz Bumm, et les articles du professeur Rubner³³, ce rapport refusait d'inclure la paille et le bois dans l'alimentation quotidienne. Néanmoins, Franz Bumm nuancait son propos. En temps de paix, disait-il, la réponse à la polémique aurait été catégorique et immédiate. Mais, en temps de guerre et de pénurie, ces aliments pouvaient servir de fourrages pour les porcs. Par ailleurs, il souhaitait garder secret les résultats des analyses jusqu'à leur publication finale dans la revue ministérielle³⁴.

Certains articles feignirent l'impartialité, tout en influençant notablement les lecteurs en omettant certaines informations. C'est le cas de l'article ne nommant que les succès et l'attention du public apportée à Friedenthal lors d'une dégustation d'un riche gâteau à la farine de paille, à l'occasion d'une réception à la maison Langenbeck de la société des médecins de Berlin. Il en va de même pour un autre article intitulé « L'art et la science » du 14 avril, qui taisait les doutes du professeur Haberlandt, et mettait en avant la conviction d'Authenrieth, un autre scientifique. D'après lui, la farine de bois constituait non seulement une denrée adaptée aux animaux, mais aussi aux humains suite à un processus de transformation particulier. À y regarder de près, celui-ci était néanmoins bien trop chronophage et coûteux pour être réaliste³⁵.

En mai, l'indécision régnait toujours et aucune modification législative en vue d'une interdiction des substituts dommageables à la santé n'avait été entreprise. Cela changea lorsque les entreprises comme *Eckhoff* commencèrent à mettre la théorie en pratique.

Un débat clos ? Réponses scientifiques et remise en question de la qualité du pain Eckhoff

Entre mai et décembre, des recherches scientifiques furent entreprises par l'Office impérial à la Santé.

Une publicité intitulée « Qui fabrique de la farine de paille alimentaire ? » du 14 avril 1915³⁶ et un article concernant l'utilisation du sang du 2 mai³⁷, traduisaient l'intérêt grandissant des entreprises pour ces substances

32. *Ibid.*, lettre de la Deutsche Landwirtschafts-Gesellschaft à l'Office impérial à la Santé, 14 avril 1915.

33. *Ibid.*, article « Das Strohmehl und seine Verwendung », *Berliner Lokalanzeiger*, 29 avril 1915.

34. BArch R86 2210, rapport de Franz Bumm concernant l'utilisation de la paille, 16 mai 1915.

35. *Ibid.*, article « Kunst und Wissenschaft », et article « Die Strohtorte. Professor Friedenthal über sein neues Mehl », *Berliner Tageblatt*, 14 avril 1915. Après avoir été séparé de l'écorce, le bois de bouleau est coupé en tranche, réduit en copeaux, lavés et puis bouillis, séché au four ou au soleil plusieurs fois après avoir été réduit en une poudre fine, transformé en une pâte, cuite puis moulu encore une fois avant de pouvoir être utilisé comme de la farine conventionnelle et avec de levain pour en faire du pain.

36. *Ibid.*, publicité « Wer fabriziert Strohmehl für Speisezwecke? », 14 mai 1915.

37. *Ibid.*, article « Blutverwendung für Nahungsmittel », *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, 2 mai 1915.

peu coûteuses (la paille et le bois), ainsi que pour le sang récolté dans les abattoirs. Début mai, il semblait clair que des entreprises tentaient de fabriquer du pain contenant ces substituts à plus grande échelle, commençant même à intéresser certaines autorités : à l'autre bout de l'Empire, le maire de Sélestat, M. Hartung, s'adressa à l'Office impérial à la Santé pour s'assurer que le pain *Eckhoff* était un aliment sain et nourrissant³⁸. Ce dernier était l'œuvre d'une toute récente société, créée en 1915 à Berlin par Karl Eckhoff, à l'origine professeur et écrivain et suscitait quelque inquiétude et doute.

Suite à une plainte de J. Bernard, président de la Fédération centrale des boulangers allemands « Germania », l'office d'analyse des aliments récolta ces informations pour les transmettre à la police. Ses tests avaient montré que la méthode de fabrication *Eckhoff* ne permettait pas d'obtenir un pain comestible. Selon lui, la quantité de farine de seigle n'était pas assez importante, la farine de paille empêchait la cuisson qui durait beaucoup trop longtemps. Le pain était plat, restait humide à l'intérieur, la mie était étirable, la couleur trop foncée et, le pain contenant du sang avait un goût désagréable³⁹. En somme, il s'agissait d'un pain dont la production n'était ni rentable ni comestible.

Dans le même temps, d'autres tentatives étonnantes furent entreprises : à Hanovre, mi-juin 1915, un fabricant de farine de table destinée au pétrissage et constituée de bois, Siebrecht et fils, tenta d'obtenir la légalisation de la farine de plâtre, sous couvert ne plus être assez concurrentiel face aux substituts bon marché utilisés par les autres entreprises. Des échantillons, provenant des entreprises L. Kiesel à Einbeck, de la corporation des boulangers de Paderborn et de l'entreprise Fr. Rolfs, étaient joints à la lettre pour preuve. Derrière un semblant d'incompréhension de la situation légale, se cachait une menace. Si les autorités n'étaient pas en mesure de mettre des limites à ces transgressions légales, l'entreprise Siebrecht et fils se disait prête à enfreindre la loi afin de rester concurrentielle⁴⁰. La réponse de Franz Bumm du 2 août est courte et catégorique : il ne pouvait accorder le droit d'utiliser ces farines puisqu'elles étaient contraires à la loi du 14 mai 1879 sur l'alimentation et que la légalisation des farines de bois devait être suffisante pour isoler la pâte de la table lors du pétrissage⁴¹.

En dépit des recherches scientifiques menées sur ordre des ministères, les barrières législatives furent de moins en moins respectées. Dans une revue médicale, les critiques d'Adolf Juckenack, employé et chercheur de l'Office impérial à la Santé, contre les commentaires peu scientifiques de Hans Friedenthal étaient acerbes. Selon lui, ce dernier proposait des recettes soi-disant goûteuses mais infaisables, incluant de la farine de paille,

38. *Ibid.*, lettre du maire de Sélestat à l'Office impérial à la Santé, 3 mai 1915.

39. BArch R86 5441, rapport d'Adolf Juckenack concernant le pain *Eckhoff*, 24 novembre 1915.

40. *Ibid.*, lettre de l'entreprise *Siebrecht und Söhne* à l'Office impérial à la Santé, 15 juin 1915.

41. *Ibid.*, lettre et réponse de Franz Bumm à l'entreprise *Siebrecht und Söhne*, 2 août 1915.

mais aussi de grandes quantités de beurre, d'œufs et de sucre. Son appel « Bannissons la farine de paille de notre pain quotidien » contribua certainement à mettre fin au débat dans la presse, mais il n'arrêta pas l'expansion du marché de l'entreprise *Eckhoff*.

Une revue scientifique de l'Office impérial à la Santé éditée par W. Kerp, Franz Schröder et B. Pfyl⁴² fut publiée en novembre 1915. Elle récapitulait les résultats des recherches effectuées au cours de l'année⁴³ et marqua ainsi l'arrêt de la polémique. Les incertitudes et spéculations diminuèrent. Pourtant, ce positionnement n'était pas suffisant. Il manquait les outils pour pouvoir le faire respecter.

Le 3 septembre, le Secrétariat impérial de l'Intérieur transmet une publicité de l'entreprise *Eckhoff* à l'Office impérial à la Santé. Plusieurs documents y furent joints : une expertise d'un chimiste, Max Vogtherr, une autre d'un centre de recherche sur le blé, et une dernière de l'office de contrôle alimentaire de la province du Brandebourg⁴⁴. Leur approbation unanime et élogieuse de ce pain était bien entendu suspecte. Pourtant, Franz Bumm concluait dans un très long rapport à ce propos, adressé au ministre de l'Intérieur, que « la farine végétale [contenue dans le pain *Eckhoff*] restait une question ouverte » et qu'il n'y avait « aucune inquiétude à avoir quant à la consommation de pain fabriqué d'après la méthode *Eckhoff*⁴⁵ ».

Cela semble d'autant plus étonnant qu'en décembre 1915, suite à une procédure pénale contre le marchand berlinois Julius Zornig, un rapport d'Adolf Juckenack destiné au ministère impérial à la Santé, concluait que la farine de paille contenue dans le pain constituait une grave atteinte à la loi sur l'alimentation du 14 mai 1879⁴⁶. Au cours du dernier mois de l'année 1915, la qualité du pain diminua encore et l'entreprise *Eckhoff* était au cœur des polémiques : certains en firent la promotion, d'autres la condamnerent⁴⁷. Mais dans l'ensemble, les mises en gardes étaient néanmoins plus nombreuses que les éloges.

De la sanction à la légalisation (1916)

Un contrôle étatique peu efficace

En janvier 1916, la section silésienne de la Fédération centrale des boulangers allemands « Germania » demanda à l'Office impérial à la Santé de lever le

42. BAArch R86 2210, compte rendu de la réunion sur l'utilisation de la paille de Franz Bumm, 15 mai 1915.

43. *Ibid.*, *Revue de l'Office impérial à la Santé*, « Chemische Untersuchungen zur Beurteilung des Strohmehl als Futter- und Nahrungsmittel », 11-1915.

44. BAArch R86 5441, lettre et publicité *Eckhoff*, 3 septembre 1915.

45. *Ibid.*, lettre de Franz Bumm au ministre de l'Intérieur, 24 novembre 1915.

46. *Ibid.*, rapport d'Adolf Juckenack, 24 décembre 1915.

47. *Ibid.*, article « Eckhoff-Brot », « Strohmehl », « Klitschiges Brot », 17 décembre 1915.

plus rapidement possible le flou qui entourait encore les questions de farine de paille. Car, en Silésie, *Eckhoff* tentait de commercialiser un pain de paille ainsi que le brevet pour sa fabrication. Elle poursuivait aussi en justice tous les boulangers et, en particulier, les maîtres boulangers qui avaient exprimé des critiques contre la teneur nutritionnelle de la farine de paille⁴⁸.

Franz Bumm rédigea sa réponse onze jours plus tard. Il confirma simplement les analyses chimiques déjà effectuées en juillet 1915, d'après lesquelles ces *ersatz* de farines étaient effectivement dommageables pour la santé. Mais ce rapport n'eut pas grand écho dans la presse car, le 14 janvier 1916, un nouvel article parut, concernant la possibilité de moudre la paille et le bois assez finement pour qu'ils puissent être digérés⁴⁹.

Quatre jours plus tard, le ministre de l'Intérieur adressa un message de mise en garde, entre autres contre le pain *Eckhoff*, à tous les présidents des États fédéraux et des postes de police. Le pain fut, d'après lui, soutenu par les autorités elles-mêmes, alors qu'il contenait de la farine de paille et du sang dont la provenance animale et les conditions d'utilisation étaient peu claires⁵⁰.

Toutefois, en l'absence d'une interdiction formelle de ces farines, l'entreprise *Eckhoff* redoubla alors d'efforts, feignit l'ignorance et sollicita une confirmation de l'exactitude des analyses ayant été utilisées contre elle dans la presse spécialisée⁵¹. Mais cette entreprise ne fut pas la seule à devoir faire face à des poursuites en justice. F. Rolfs, fabricant de farine de table composée de farines de bois et de plâtre à Nordhausen, s'adressa au ministère pour les mêmes raisons. Il craignait pour la survie de son entreprise et avança que les plaintes contre lui étaient dues au prix très concurrentiel de ses produits. Enfin, il espérait que le ministère le soutiendrait et confirmerait la légalité de ses pains.

La réponse rédigée huit jours plus tard par Franz Bumm demeura vague et indécise. Il finit par avouer qu'il ne pouvait donner suite à la demande et se déchargea de la décision. D'après lui, il incombait aux tribunaux de décider si la loi sur l'alimentation du 14 mai 1879 avait été enfreinte⁵².

Suite à un manque de contrôle et de flou législatif, plusieurs articles de journaux à ce sujet retinrent l'attention de l'Office impérial à la Santé. D'abord, en février 1916, la presse ne mentionnait que des aliments pour le bétail : « La paille, l'aliment concentré⁵³ », « La paille pour le bétail⁵⁴ ». Puis, en mars, les articles se tournèrent vers « Le manque de pain⁵⁵ » et les possibilités d'y pallier. Une nouvelle mise en garde contre le pain *Eckhoff*

48. BArch R86 2210, lettre de la section silésienne de la Fédération des boulangers allemands « Germania » à l'Office impérial à la Santé, 3 janvier 1916.

49. BArch R86 2210, article « Ein neues Eiweißpräparat », *Deutsche Tageszeitung*, 14 janvier 1916.

50. BArch R86 5441, lettre [entre autres] à tous les présidents des États fédéraux du Reich, 18 janvier 1916.

51. *Ibid.*, lettre de l'entreprise *Eckhoff* à l'Office impérial à la Santé, 26 janvier 1916.

52. *Ibid.*, lettre de l'entreprise de F. Rolfs à l'Office impérial à la Santé, 11 février 1916; lettre, réponse de Franz Bumm, 19 février 1916.

53. BArch R86 2210, article « Stroh als Kraftfutter », *Meissner Tageblatt*, 18 février 1916.

54. *Ibid.*, article « Strohkraftfutter », *Deutsche Tageszeitung*, 21 février 1916.

55. BArch R8034 II 1453, article « Der Brotmangel », *Berliner Morgenpost*, 3 mars 1916.

(« Attention au pain *Eckhoff*⁵⁶ ») et des articles y étant liés parurent entre mars et juin dans des journaux sociaux-démocrates comme le journal *Vorwärts*, mais aussi dans des journaux libéraux-conservateurs comme la *Deutsche Tageszeitung* : « Contrefaçons de pain⁵⁷ », « Farine de bois et pain de bois⁵⁸ », « Faussaires de pain⁵⁹ », « Les plaintes contre la mauvaise qualité du pain⁶⁰ », « L'impureté des céréales panifiables⁶¹ » et « Contrefaçons de farines panifiables⁶² ».

D'après ce dernier article, l'utilisation de farines de paille et de résidus de vannure était largement pratiquée et répandue, alors qu'elle « diminuait non seulement considérablement l'apport nutritif du pain, mais était aussi très dommageable à la santé ». Il mettait en avant les rapports officiels et critiquait l'ampleur du phénomène de falsification de l'aliment le plus important, par orgueil, égoïsme et volonté d'enrichissement personnel. D'après l'auteur, même les membres à la tête de grandes corporations y avaient contribué. Bien qu'il soutint la position gouvernementale, l'article tenait aussi pour responsables les dirigeants politiques qui ne remplissaient pas leur tâche d'arbitre et d'instance de contrôle qualitatif des produits sur le marché.

Comme la lettre du maire de Sélestat le montre, le pain *Eckhoff* avait déjà fait son apparition dans des villes éloignées de la capitale. Les plaintes n'étaient donc pas simplement le fruit d'une perception isolée et exagérée de la situation, comme en attestent les sanctions. Le 11 mai 1916, la police interdit au boulanger Otto Liedtke à Steglitz/Berlin d'exercer suite à l'utilisation de farines de bois et de paille⁶³. Le 3 juin 1916, le chef de l'entreprise *Hansa-Brotfabrik G.m.b.H.* fut l'objet d'une procédure pénale pour avoir vendu 666 400 pains contenant ces *ersatz* et condamné à une amende de 500 Mark. L'auteur de l'article regrettait que la peine ait été si légère, comme pour tant d'autres qu'il avait critiquées auparavant. Selon lui, les peines contre la falsification d'aliments et les usuriers devraient être beaucoup plus dures, sans quoi elles ne seraient « d'aucune efficacité contre les fichus agissements de ces gens ». Il ajoute que ces peines, qui n'en étaient pas, devraient préoccuper l'opinion publique⁶⁴.

À la fin du mois de juin 1916, un nouvel article parut à ce sujet dans lequel il est question de la même entreprise. D'après l'article, le chef de l'entreprise Karl Hübsch fut condamné pour infraction consciente contre la loi sur l'alimentation, à un an de prison, 2 000 Marks d'amende,

56. BArch R86 5441, article « Warnung vor Eckhoff-Brot », 22 mars 1916.

57. BArch R86 5441 et BArch R8034 II 1453 : Deux Articles intitulés « Brotfälschung », 5 et 6 mai 1916.

58. BArch R8034 II 1453, article « Holzbrot und Holzmehl », 7 mai 1916.

59. *Ibid.*, article « Brotfälscher », 11 mai 1916.

60. *Ibid.*, article « Klagen über mangelhaftes Brot », *Vorwärts*, 27 mai 1916.

61. *Ibid.*, article « Verfälschung des Brotgetreides », *Vorwärts*, 25 juin 1916.

62. BArch R86 5478, article « Brotmehl-fälschung », *Deutsche Tageszeitung*, 4 août 1916.

63. BArch R86 5441, article « Holzmehl in Backwaren », et « Brotfälscher », 11 mai 1916.

64. BArch R8034 II 1453, article « Brot aus Holzmehl », *Vorwärts*, 3 juin 1915.

éventuellement à 200 jours supplémentaires de prison et à la perte de ses droits civique d'honneur pendant deux ans. Et ce, pour avoir vendu en particulier 21 426 pains « de maïs » entre le 1^{er} et le 13 mars, qui contenaient 5 % de farine de paille et d'autres succédanés de farines insalubres⁶⁵.

Pourtant, en juin 1916, une annonce indiquait une fabrication à échelle industrielle de ces pains-ersatz. La compagnie allemande des pains complets (*Deutsche Kraftbrot-Gesellschaft*) était en effet à la recherche de « farines de paille et de sang pour usage industriel⁶⁶ ». Bien que le président de la police locale ait transmis cette publicité à Franz Bumm, l'information n'empêcha pas le tournant législatif qui favorisa ce type d'actions illégales.

Le tournant législatif et les réactions immédiates

Le 28 septembre marqua un tournant inattendu. Dans le cadre d'une utilisation spécifique, l'utilisation de farines de bois et de paille devint légale lors de la fabrication d'une denrée primordiale. Le fait que ce décret du 28 septembre 1916⁶⁷ entraînait en conflit avec une loi qui définissait les limites de ce qui pouvait être considéré comme un aliment, n'empêcha pourtant pas son adoption en septembre. Il fut communiqué à travers la presse deux jours plus tard⁶⁸. Le but de ce décret était apparemment d'économiser la farine panifiable et d'éviter que la farine tombée à terre ne soit réutilisée et répandue sur la table du boulanger lors du pétrissage.

Néanmoins, quasiment aucune lettre ou rapport ne donne d'information plus précise sur les motivations individuelles des acteurs politiques, d'où le caractère très inattendu et étrange d'une telle décision si prompte et contraire à leurs réflexions précédentes. L'urgence et l'improvisation peuvent expliquer cette décision étonnante⁶⁹. Le tournant abrupt était surtout législatif, car la pratique légalisée était, *de facto*, déjà d'usage. Seule une lettre de 1919 informe sur les motivations de Franz Bumm⁷⁰. Pour ce dernier, la raison principale du revirement était d'économiser de la farine de blé et de préserver le pain. Dans le contexte des émeutes de la faim spontanées, puis des grèves et des démonstrations qui se multiplièrent en

65. En d'autres lieux, en période de pénurie, il arrivait que les personnes falsifiant la nourriture fussent pendues.

66. BArch R86 2210, publicité, « Suchen Waggongweise Strohmehl und Blutmehl. Äußerst bemusterte Offerte schnellstens. Deutsche Kraftbrotgesellschaft m.b.H., Wilhelmstr. 54, Centrum 11180 », Berliner Tageblatt, 11 juin 1916.

67. Reichsgesetzbuch, I, S.1084

68. BArch R8034 II 1453, article « Bekanntmachung zur Ergänzung der Bekanntmachung über die Bereitung von Backware », 30 septembre 1916.

69. Concernant la politique autour des aliments, Hans-Ulrich Wehler parle d'un « ramassis » de « mesures momentanées d'urgence improvisées ». Voir Hans-Ulrich Wehler, *Deutsche Gesellschaftsgeschichte*, vol. 4 : *Vom Beginn des Ersten Weltkrieges bis zur Gründung der beider deutschen Staaten : 1914-1949*, Munich, Beck, 2003, p. 89.

70. BArch R86 2174, lettre, réponse de Franz Bumm à l'association allemande pour l'alimentation du peuple, 9 juillet 1919.

1915, mais surtout à partir 1916, la peur de la faim joua certainement un rôle important pour cet acteur, qui avait pourtant désespérément tenté de trouver de nouveaux *ersatz* à partir du début de l'année 1915.

Début octobre, en réaction immédiate, l'entreprise *Minerva-Werke* s'appuya sur ce décret afin d'en réclamer un autre qui légaliserait aussi les farines minérales dont l'utilisation était, selon elle, justifiée au vu de la crise alimentaire. La réponse du ministre de la Santé Franz Bumm adressée au ministre de l'Intérieur le 9 octobre était très claire : cette demande enfreignait le décret du 28 septembre 1916 (RGB1.S.1084) et « si le décret avait été suggéré et adopté, c'était justement pour mettre un terme à ces bêtises, comme l'utilisation de farines minérales⁷¹ ». Un grossiste nommé Gustav Pupke, tenta lui aussi sa chance et défendit la qualité soi-disant excellente de sa farine minérale⁷².

Puis, début novembre, la même demande de légalisation de farines minérales de la part d'une autre entreprise, soutenue par douze autres, fut aussi rejetée⁷³. Enfin, une dernière tentative de l'entreprise *Minerva-Werke* arriva à l'Office impérial à la Santé, accompagnée de lettres et témoignages de trois maîtres-boulangers⁷⁴. Bien que nous n'en sachions pas plus sur cet ultime effort de légalisation, les réactions suivant le décret du 28 septembre montrent qu'il suscita des espoirs d'enrichissement et d'élargissement à de nouveaux marchés de la part de nombreuses entreprises.

Les conséquences du décalage législatif

Lors du dernier tiers de l'année 1916 et au début de l'année suivante, les sanctions diminuèrent. Certaines entreprises, certainement encouragées par cette évolution, se montrèrent téméraires et tentèrent même d'obtenir la légalisation de la craie et du calcaire à des fins alimentaires.

Le 1^{er} janvier 1917 parut une liste « très confidentielle » des succédanés, des « *Ersatzmittel* ». Le pain *Eckhoff* en faisait partie et y était nommé dans la rubrique « Farine et pain⁷⁵ ». Les autorités tentèrent donc de contrôler au mieux les composants de ces nouveaux produits. Mais avec le nouveau décret, le pain *Eckhoff* avait perdu son caractère polémique. Il n'était plus au centre du débat, n'était plus perçu comme un cas à part et digne d'un intérêt particulier. De nombreuses sources indiquent que la fabrication similaire au pain *Eckhoff* était devenue assez courante à Berlin et dans certaines villes. Un meunier, Stefan Steinmetz, y produisait par exemple des farines de paille en grande quantité⁷⁶.

71. BArch R86 2210, lettre au ministre de l'Intérieur, 9 octobre 1916.

72. *Ibid.*, lettre de Gustav Pupke au ministre de l'Intérieur, 18 octobre 1916.

73. BArch R86 2179, lettre de Franz Bumm au ministre de l'Intérieur, 7 novembre 1916.

74. BArch R86 2210, lettre de l'entreprise *Minerva-Werke* à l'Office impérial à la Santé, 11 décembre 1916.

75. *Ibid.*, liste de succédanés, « Verzeichnis von Ersatznahrungsmitteln », 1^{er} janvier 1917.

76. BArch R86 2179, lettre de Georg Michaelis à Stefan Steinmetz, 8 janvier 1917.

Mais les directives étaient encore assez vagues et peu dissuasives. Dans une lettre de janvier 1917 adressée au meunier Steinmetz, Georg Michaelis, le président de l'Office du Reich à l'Alimentation, lui ordonna de cesser la production des farines de paille de qualité exécrationnelle, sauf s'il était en mesure de moulinier ces farines assez finement afin qu'elles soient comestibles. L'ordre paraissait d'autant moins convaincant qu'il fut relativisé peu après avoir été exprimé, le meunier étant peu à même d'estimer la finesse nécessaire de la mouture pour rendre la paille digeste.

Par ailleurs, le ministre interdit au meunier de diffuser une affiche publicitaire dans laquelle il faisait la promotion de ses farines et critiqua les sanctions prononcées :

« L'Office impérial à la Santé proclama que la farine de paille, même moulue le plus finement possible, était nuisible à la santé. Au lieu d'ordonner aux moulins d'éliminer ces substances et d'extraire ces enveloppes de la farine, on oblige les moulins comme le mien à cesser leur activité. [En gras :] Ce n'est pas le manque de viande et de lait, mais la mauvaise qualité de notre pain qui renforce nos ennemis, décourage notre peuple, affaiblit les ouvriers, les femmes et notre jeunesse⁷⁷. »

Dans l'ensemble, le nouveau décret de 1916 fut très difficile à mettre en pratique. Le recours à ces succédanés de farines traduisait la nécessité urgente de préserver l'une des denrées principales, à savoir le pain, auquel était lié un ensemble de représentations sociales, religieuses et culturelles⁷⁸.

Bien que la légalisation s'appliquât à une utilisation restreinte, les acteurs politiques devaient être conscients que la légalisation, même partielle, de ces succédanés allait entraîner des abus encore plus importants.

En tolérant une utilisation limitée de farines de paille et de bois sur les tables lors du pétrissage, il était beaucoup plus aisé pour un boulanger d'introduire ces farines en grande quantité dans la pâte elle-même. Parfois, ils agissaient de la sorte pour des raisons économiques, mais cela arrivait aussi à leur insu, car les boulangers n'étaient pas toujours responsables de la qualité de la farine qui était mise à leur disposition⁷⁹. Il était devenu impossible pour les autorités de contrôler l'utilisation de ces substances au cas par cas.

Au vu de la situation, les autorités renoncèrent en partie à leur devoir d'assurer la réglementation qualitative des aliments et de restreindre les abus. Le décret du 18 janvier 1916 (RGB.G.68) prépara le terrain à des décisions improvisées et arbitraires. Il donna le pouvoir au Chancelier et aux institutions sous son autorité, d'ordonner l'utilisation d'*ersatz* autres

77. *Ibid.*, lettre de Georg Michaelis à Stefan Steinmetz, 8 janvier 1917.

78. Ginther Hirschfelder, *Europäische Esskultur. Eine Geschichte der Ernährung von der Steinzeit bis heute*, Frankfurt/New York, Campus Verlag, 2001, p. 211.

79. Keith ALLEN, « Sharing Scarcity: Bread Rationing and the First World War in Berlin, 1914-1923 », *Journal of Social History*, n° 2, 1998, p. 376.

que la pomme de terre ainsi que de définir les proportions dans lesquelles ceux-ci pouvaient être utilisés⁸⁰.

Auraient-ils cru à leurs propres slogans moralisateurs concernant l'économie des denrées? Les correspondances entre les acteurs politiques montrent pour le moins leurs efforts et leur bonne volonté jusqu'à la fin de l'année 1916. Mais le respect des slogans officiels, économiser du pain et « manger du pain noir », n'aurait certainement pas sauvé un pays dépendant d'importations dont il était coupé. En voulant économiser de la farine sur les tables de pétrissage, en voulant garantir l'offre de pain pour apaiser l'arrière, à l'inverse, les acteurs politiques ont, dans une certaine mesure, contribué à diminuer sa qualité nutritionnelle et gustative.

Entre l'explosion des critiques et le décalage normatif (1917- années 1920)

Diminution des contrôles au profit d'une mobilisation des esprits

L'impossibilité de contrôler la qualité des *ersatz* fut finalement avouée par le président de l'Office du Reich à l'Alimentation. Dans une lettre datée du 3 mars 1917 adressée à tous les gouvernements du Reich, il insistait sur les efforts de régulation d'*ersatz*. Mais d'après lui, les employés, surtout les chimistes, n'étaient pas assez nombreux pour ouvrir un office de contrôle des *ersatz*⁸¹. L'échec, sans être proclamé publiquement, était exprimé explicitement. D'ailleurs, la demande d'un système de contrôle systématique lors de la conférence des offices responsables des *ersatz* (*Ersatzmittelstellen*) en juin 1919 montre que, même après la guerre, ce problème persiste⁸².

D'après un rapport officiel d'août 1917, les autorités confirmèrent même la nécessité de repousser le seuil de tolérance et d'accepter des succédanés peu comestibles, comme les farines de bois et de paille, en cas de « détresse extrême ». En fin d'année, le 15 décembre 1917⁸³, l'Office du Reich à l'Alimentation proposa même à l'Office impérial à la Santé de revenir sur les analyses effectuées auparavant, afin de trouver un autre moyen de traiter ces farines pour les rendre comestibles. Après deux ans de débats, d'analyses scientifiques et d'échanges, ce dernier essai semblait désespéré.

Enfin, vint la dernière tentative. Elle n'était plus de nature législative, mais morale. Des affiches et articles adressés aux femmes appelaient à la vigilance lors des achats. D'après les publications de l'Office du Reich à l'Alimentation, « dorénavant, ce qui importe le plus est que les citoyens

80. BArch R86 2210, promulgation de loi sur les *ersatz* dans le pain, 18 janvier 1917.

81. BArch R86 2175, lettre du président de l'Office de l'Alimentation à tous les gouvernements du Reich, 3 mars 1917.

82. BArch R86 2179, lettre concernant le congrès des offices responsable des *ersatz*, 29 juin 1919.

83. BArch R86 2210, lettre de l'Office de l'Alimentation au président de l'Office impérial à la Santé, 15 décembre 1917.

se protègent eux-mêmes contre l'inflation injustifiée et l'acquisition de substances qualitativement déplorables, en étant vigilants lors d'achats d'*ersatz*⁸⁴ ». En 1918, certaines affiches moralisatrices reléguaient la responsabilité aux femmes : « Femme au foyer, n'achète que des *ersatz* officiellement autorisés⁸⁵ ! », « Femme au foyer allemande ! Prends garde lors de l'achat de la nourriture⁸⁶ », « Tenez bon ! Femmes allemandes⁸⁷ ! », « Tenez bon jusqu'à la victoire finale, c'est un message de l'Empereur⁸⁸ », « L'arme dans la main de toutes les femmes est la parcimonie et le soin lors de la sélection et de la consommation des aliments⁸⁹ ! »

Entre propositions dérisoires et critiques cinglantes

Dès janvier 1917, encouragée par le décret du 28 septembre 1916 (RGB.1S.108), l'entreprise *Miverva-Werke* tenta d'obtenir une seconde fois la légalisation de farines encore plus dérisoires, composées de calcaire et de craie. Franz Bumm contacta une fois de plus le président de la Confédération des boulangers, Fritz Schmidt. Mais suite à la concertation, la réponse du président de l'Office impérial à la Santé resta négative⁹⁰.

Jusqu'en mars 1917, l'inventivité des propositions de succédanés se déploya dans la presse, sans pour autant être censurée. Le 5 février, le chancelier usa du pouvoir conféré par le décret du 18 janvier 1916 (RGB.G.68) et proclama la possibilité de remplacer les pommes de terre par des navets lors de la fabrication du pain⁹¹. Un article du 4 août proposait aussi « les farines de rutabagas, de carottes et de navet pour la fabrication du pain⁹² ». Puis, la farine de glands fut proposée sur la base de son utilisation dans le passé, en 1759 en Westphalie, pour la fabrication de pain en période de famine⁹³.

Même un article de Copenhague sur la farine contenant de la mousse végétale intéressa les autorités allemandes⁹⁴. Enfin, deux lettres du 2 mai et du 4 juin proposèrent la tourbe comme nouvel *ersatz*. L'une d'un certain Pogge, dont nous ignorons tout mais qui défendait aussi l'utilisation de farine de paille. L'autre était de Carl H. Boldt, chef d'une entreprise à Stettin, pour lequel la tourbe se digérerait mieux que la farine de paille et

84. BArch R86 2175, article « Ersatzmittel und Ersatzmittelschwindel », *Mitteilungen des Kriegsernährungsamts*, mars 1917.

85. BArch R86 2174, affiche adressée aux femmes, non datée [1918-1919].

86. BArch R86 2174, affiche adressée aux femmes, oct. 1918. L'auteur de cette affiche est Adolf Juckenack qui participa au débat sur les farines de paille et de bois en tant que collaborateur scientifique à l'Office de l'Alimentation.

87. BArch R86 58 44, affiches adressées aux femmes, non datées.

88. *Ibid.*

89. *Ibid.*

90. BArch R86 2179, lettre de Franz Bumm à l'entreprise Minerva-Werke, 12 janvier 1917.

91. BArch R86 5442, article « Verwendung von Rüben als Brotstreckungsmittel », 10 février 1917.

92. *Ibid.*, article « Kohlrüben, Möhren- und Rübenmehl zu Backzwecken », 4 août 1917.

93. *Ibid.*, article « Nutzbarmachung der Eichel für die Volksernährung », 6 février 1917.

94. *Ibid.*, article « Vermischung von Brotmehl mit Moos », 2 mai 1917.

de bois. D'après lui, celle-ci serait parfaitement adaptée à l'alimentation pour le bétail, mais aussi à l'alimentation humaine⁹⁵.

En dépit de la censure, l'année 1917 fut marquée par une accumulation étonnante d'articles exprimant de virulentes critiques à l'encontre du gouvernement. Le 9 janvier paraît l'article « Le pain-gâteau » se moquant des contournements de la loi et du rationnement par tickets à travers la vente de pain sous le couvert de vente de « gâteaux⁹⁶ ». Nombre d'articles évoquaient le sujet : « Pain pour malades, farines pour malades⁹⁷ », « Remplacement de farines et de pain immangeables⁹⁸ », « L'exigence révoltée d'un pain meilleur⁹⁹ », « L'union des deux fronts à travers le pain¹⁰⁰ », « Le pain de guerre dommageable à la santé. Les conséquences des pénuries de blé¹⁰¹ », « Le pain visqueux¹⁰² », « Pain de guerre et maladies intestinales¹⁰³ », « La terre comestible¹⁰⁴ ».

À nouveau dans la presse s'exprima l'espoir de pouvoir utiliser des farines végétales¹⁰⁵ tandis que l'Office du Reich à l'Alimentation se renseigna une fois encore auprès de l'Office impérial à la Santé et de l'Alimentation à ce propos. Mais la réponse était encore négative, les cellules de farine de paille ne pouvaient être moulues assez finement pour pouvoir être digérées¹⁰⁶. La demande répétée montrait aussi le manque de solutions et l'urgence perçue non seulement par la population, mais aussi par les autorités politiques.

La fin de la guerre et ses continuités

Les critiques se poursuivirent en 1918, mais se rarifièrent. Certains tentèrent de faire valoir les avantages dérisoires de la consommation du pain à la farine de bois. Le Professeur H. Salomon prescrivait ponctuellement ces pains-ersatz afin de « vider » un système digestif obstrué¹⁰⁷. Mais la plupart des scientifiques considéraient que les diarrhées répétées dues à une consommation trop importante de ce pain étaient à l'origine d'une partie de la sous-nutrition¹⁰⁸. Une description sensible rare, issue du journal *Leipziger*

95. *Ibid.*, lettre de Carl H. Boldt au président de l'Office impérial à la Santé.

96. BArch R86 2179, article « Brotkuchen », *Tägliche Rundschau*, 9 janvier 1917.

97. BArch R86 5442, article « Krankenbrot und Krankmehl », 19 mai 1917.

98. BArch R8034 II 1454, article « Ersatz für ungenießbares Brot und Mehl », 6 juin 1917.

99. *Ibid.*, article « Der Schrei nach besserem Brot », 6 juin 1917.

100. *Ibid.*, article « Die Einheitsfront des Brotes », 17 juin 1917.

101. BArch R86 5441, article « Das gesundheitsschädliche Kriegsbrot », 3 juillet 1917.

102. BArch R8034 II 1454, article « Über fadenziehendes Brot », 4 août 1917.

103. *Ibid.*, article « Kriegsbrot und Darmkrankheiten », 7 septembre 1917.

104. *Ibid.*, article « Eßbare Erde », 10 octobre 1917.

105. *Ibid.*, article « Günstige Ergebnisse von Back- und Kochversuch mit Pflanzenmehl », 10 décembre 1917.

106. BArch R86 2210, lettre de l'Office de l'Alimentation au président de l'Office impérial à la Santé, 15 décembre 1917.

107. BArch. R 8034 II 14 55, article « Über Holzbrot und seine Verdaulichkeit », 30 janvier 1918.

108. BArch R86 5443, article « Großwitzbrot », 29 août 1918.

Volkszeitung de juillet 1918, apporte de précieux détails sur la matérialité et les dégradations gustatives impliquées et favorisées par les décrets de 1916 :

« En ce moment, dans l'ensemble, le pain de guerre fait l'objet de nombreuses critiques. Mis à part la mouture trop fine du blé et un taux important de son, cette mauvaise qualité est certainement liée aux nombreux aliments de substitution. Le pain est visqueux [*klitschig*] et collant, il colle au couteau et dans les dents, il semble aussi très difficile à digérer. Dans la presse, les experts exigent une mouture moins importante du blé, l'allongement de la farine ne devrait être fait qu'avec des préparations à base de pomme de terre¹⁰⁹. »

Un commentaire manuscrit en marge (« incroyable ») indique l'étonnement face aux critiques dans la presse. L'article frisait l'effronterie et prouvait ainsi l'inefficacité de l'autocensure de la presse. Un article de juillet 1918 comparait le travail dans une usine de tickets de pain au supplice de Tantale¹¹⁰. L'année suivante, l'association allemande pour l'alimentation du peuple (*Deutscher Verein für Volksernährung*) tenta d'obtenir l'annulation du décret du 26 mai 1916 (RGB1.S.413) modifié par le décret du 28 septembre 1916 (RGB1.S.1084). Cette légalisation de farine de bois et de paille fut, d'après eux, une grave erreur, car elle provoqua l'incorporation même de ces farines au pain. Elle rendit le contrôle d'autant plus difficile : « Certains boulangers ont été sanctionnés, mais tout le monde sait que ce ne sont que des exceptions¹¹¹. »

La réponse du président en dit long sur la complexité de la situation. Franz Bumm s'en remit à la police, responsable des contrôles alimentaires. D'après lui, le contexte ne permettait pas de revenir sur ce décret. Les farines-ersatz en question avaient été autorisées pour économiser les farines ordinaires, qu'il était d'ailleurs interdit d'utiliser comme farines de table lors du pétrissage¹¹².

Cette association n'était néanmoins pas la seule à douter de cette législation car en septembre 1919, l'Office impérial à la Santé demanda une fois de plus confirmation et examen d'une farine contenant du bois. La réponse de l'Office du Reich à l'Alimentation fut courte et simple : d'après le décret du 28 septembre 1916 (RGB1.S.1084), celle-ci était tout à fait légale¹¹³. Cette demande montre les incertitudes quant à une législation qui n'était pas encore entrée dans les mœurs et une méconnaissance des lois.

109. BArch. R 8034 II 14 55, article « Das Kriegsbrot », *Leipziger Volkszeitung*, 17 août 1918.

110. *Ibid.*, article sur le travail en usine, 26 juillet 1918.

111. BArch R86 2174, lettre de l'association allemande pour l'alimentation du peuple à Franz Bumm, 20 juin 1919.

112. BArch R86 2174, lettre, réponse de Franz Bumm à l'association allemande pour l'alimentation du peuple, 9 juillet 1919.

113. BArch R86 2210, lettre de l'Office impérial à la Santé à l'Office de l'Alimentation, 19 septembre 1919.

En mars 1927, la chambre d'Agriculture allemande (*Deutscher Landwirtschaftsrat*) adressa au ministère de l'Intérieur une demande de révision de la loi afin d'améliorer notamment la qualité du pain. La situation alimentaire s'étant améliorée, l'utilisation de farine de copeaux de sapin, entre autres, n'était, d'après la chambre, plus nécessaire. Mais la réponse restait la même qu'en 1919 : la question était trop complexe et les acteurs concernés devaient selon lui être consultés avant une telle précision ou modification¹¹⁴.

Le flou ne commença à se lever qu'en juillet 1927 :

« D'après le § 1 de la nouvelle loi sur l'alimentation du 5 juillet (RGB1.S. 134), toute substance sous forme brute, cuisinée ou transformée, destinée à la consommation humaine est considérée comme une denrée alimentaire. Puisque la farine de table s'incorpore à la croûte [lors du pétrissage], elle est donc destinée à être consommée et doit désormais être conforme, et ce sans plus aucun doute, à la législation concernant les aliments¹¹⁵. »

Les normes législatives d'avant-guerre furent rétablies, onze ans après la légalisation des farines de paille et de bois, et seulement neuf ans après l'armistice. Au front, la guerre armée avait cessé. Mais à l'arrière, les pénuries alimentaires subsistaient. Bien que leurs répercussions eussent été plus discrètes et moins perceptibles que les blessures de guerre, elles étaient néanmoins d'autant plus profondes et durables qu'elles s'étaient tissées à travers les mailles du quotidien du plus grand nombre.



Entre 1914 et 1915, le débat émergea très rapidement au sein des correspondances épistolaires, mais aussi dans de la presse. Ainsi, un dialogue fut possible, au niveau national, entre des groupes sociaux très différents. À la fin de l'année 1915, le débat semblait clos puisque les analyses ordonnées par les autorités avaient abouti à un résultat : les farines de paille et de bois n'entraient pas dans la définition légale d'aliments comestibles. La plupart des scientifiques avaient été très défavorables à une tolérance législative accrue quant aux farines de paille et de bois. Néanmoins, les infractions furent de plus en plus nombreuses au début de l'année 1916 et le manque de sanctions et de contrôle ne permettait pas de faire respecter la loi. En septembre 1916 s'opéra le tournant législatif autorisant, pour un usage restreint, les farines de paille. Les réactions de certaines entreprises furent promptes. Elles demandèrent une tolérance encore plus grande de la part du législateur en faveur de farines minérales, comme la farine de plâtre. Les conséquences du décalage entre le seuil de tolérance législatif et le seuil

114. *Ibid.*, lettre de la chambre d'agriculture allemande au ministre de l'Intérieur, 30 mars 1927 ; lettre, réponse du ministre, 26 avril 1927.

115. *Ibid.*, lettre de l'office de contrôle d'Altenburg au ministère de l'Intérieur et de l'Économie de Thuringe, juillet 1927.

de tolérance ressenti et imprégné d'une normativité sociale profondément ancrée dans les papilles et les mœurs, furent immédiates elles aussi. Dans l'ensemble, il est difficile de distinguer une véritable politique du pain, car celle-ci se composait d'une panoplie de mesures décidées dans l'urgence par des législateurs tentant, de leur mieux, de trouver un juste milieu entre autoritarisme et flexibilité pour garantir le calme à l'arrière.

En dépit de la censure, les articles critiquaient non seulement la dégradation gustative de l'aliment issu de la « plante de civilisation ¹¹⁶ », mais aussi les méthodes et les fondements même de leur gouvernement. Les liens avec les révoltes, nombreuses à partir de 1916 et 1917, les grèves et les slogans de la rue « pain et paix », apparaissent ici en filigrane. La force de ces critiques acerbes est d'autant plus importante qu'elles passent par la presse. Elles sont alors écrites noir sur blanc, peuvent être lues, relues et imprègnent les cheminements des réflexions intimes. Les slogans moralisateurs, surtout adressés aux femmes, vinrent alors remplacer les tentatives de contrôle. En dépit de tous les efforts entrepris par certains acteurs sociaux, médecins et politiques, les répercussions d'un seul décret, aussi insignifiant pouvait-il paraître, mettent en lumière, d'une part, la peur irrationnelle induite par la faim dont pâtaient certains fonctionnaires, et, d'autre part, un désagrément physique quotidien, parfois même dangereux, ayant perduré longtemps après le dernier coup de feu.

116. Expression de Fernand Braudel. Voir le chapitre « Le pain de chaque jour » dans Fernand BRAUDEL, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, xv^e-xviii^e siècle*, vol.1, Paris, Armand Colin, 1979, p. 81-152; et Massimo MONTANARI, *La faim et l'abondance. Histoire de l'alimentation en Europe*, Paris, Seuil, 1995, p. 22. Selon lui, la « plante de civilisation » est le blé pour l'Europe, le maïs pour l'Amérique et le riz pour l'Asie.